

ANALYSE ENQUÊTE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES STRUCTURES

FÉVRIER 2024



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Contexte :

Cette enquête, coconstruite par la FAS nationale et plusieurs FAS régionales, a été lancée à la fin juin 2023. Dans la suite de l'enquête inflation qui avait eu lieu au printemps 2023, cette enquête visait à objectiver les difficultés financières des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et des centres d'hébergement d'urgence (CHU) afin d'avoir des éléments plus détaillés et actualisés dans l'optique du PLF 2024 notamment.

Méthodologie :

Cette enquête a été publiée du 22 juin 2023 au 11 octobre 2023.

56 structures ont répondu à cette enquête, représentant en tout **7447 places autorisées et 9418 places** subventionnées.

Synthèse :

*Cette enquête met en lumière l'**insuffisance des crédits** par rapport aux besoins des associations et ses **conséquences** sur les structures et les personnes accompagnées à de multiples niveaux. Fait inquiétant, plus de 63% des répondants estiment que les crédits notifiés ne leur permettraient pas de finir l'année 2023 et qu'ils devront piocher dans leur trésorerie déjà tendue.*

*Les CHRS et les CHU répondants pointent une **fragilité économique croissante**, qui se manifeste notamment par des situations de déficits « structurels » et « programmés » et des difficultés de trésorerie pour plus de 21% d'entre eux. L'enquête vient également confirmer l'impact direct de l'inflation sur les structures, - déjà été identifié dans [notre enquête publiée en mars 2023](#) -, et vient étayer la proposition d'amendement du projet de loi de finances 2024 sur la prise en compte des 6% d'inflation dans les dotations de l'action 12 du BOP 177 finançant les dispositifs du secteur Accueil, hébergement et insertion. Ainsi, les structures répondantes indiquent que la hausse des coûts se répercute en particulier sur les loyers et charges locatives, le carburant, la maintenance, les travaux, mais également sur l'alimentation et l'énergie et plus globalement sur l'ensemble des postes de dépenses.*

*Au-delà de la dimension financière, les répondants pointent des **conséquences directes de ces insuffisances de crédits sur la qualité de l'accompagnement** proposé et des prestations fournies. A titre d'exemple, certains répondants indiquent une diminution de la quantité ou la qualité de la prestation « Alimenter ». D'autres mentionnent aussi des conséquences sur les **ressources humaines (départs de professionnels non remplacés, incapacité de recruter des salariés expérimentés,...)** dans un contexte déjà extrêmement tendu de crise de l'attractivité des métiers de l'humain, d'augmentation des besoins d'accompagnement et de complexification des situations des personnes.*

Ces résultats viennent ainsi étayer et confirmer les messages portés par notre fédération, en coordination avec d'autres fédérations et associations, tant sur le sujet de la fragilisation croissante du modèle économique des structures, que sur la crise du secteur, avec des besoins qui ne cessent d'augmenter, tandis que la capacité des structures à y répondre est fragilisée, dans le contexte de crise des vocations des métiers de l'humain.

Résultats de l'enquête :

1- Une insuffisance de crédits par rapport aux besoins tant pour les structures gérant des places autorisées que pour les structures gérant des places subventionnées.

a. Un niveau insuffisant des crédits reçus par rapport aux besoins des structures

Les structures répondantes gérant des places autorisées ont reçu en moyenne 91,6 % du budget demandé (37 réponses exploitables sur 53 réponses fournies). Il y a donc un **écart de près de 9 points entre le budget demandé et les crédits alloués.**

Parmi les structures répondantes ayant reçu leurs notifications de crédits au moment de l'enquête, plus de **63%** ont indiqué que **les crédits qui leur ont été notifiés ne leur permettraient pas de couvrir leurs besoins pour toute l'année 2023.**

Pour ces places, on observe que l'insuffisance de crédits est particulièrement importante pour les dépenses relatives au groupe 1, c'est-à-dire les dépenses d'exploitation courantes rassemblant les catégories Achats et donc notamment les fluides. En effet, pour ce groupe 1, 72,5 % des répondants indiquent que les crédits notifiés ne leur permettraient pas de couvrir l'ensemble des besoins pour toute l'année 2023.

Pour le groupe 2 (dépenses de personnel), 60% ont indiqué que les crédits qui leur ont été notifiés ne leur permettraient pas de couvrir l'ensemble des besoins pour toute l'année 2023.

Pour le groupe 3 qui porte sur les dépenses afférentes à la structure (locations et dépenses immobilières, maintenance, les autres charges de gestion courante, charges financières, charges exceptionnelles, dotations aux amortissements, etc.), 57,5% ont indiqué que les crédits qui leur ont été notifiés ne leur permettraient pas de couvrir l'ensemble des besoins pour toute l'année 2023.

Les structures répondantes gérant des places subventionnées ont reçu 81,3 % du budget demandé. Il y a donc un **écart de près de 19 points entre le budget demandé et les crédits alloués.**

Parmi ces structures, ayant reçu leur notification de crédit au moment de l'enquête, **65%** indiquent que **les crédits notifiés ne leur permettraient pas de couvrir leurs besoins pour l'ensemble de l'année 2023.**

b. Une procédure contradictoire moyennement utilisée par les structures autorisées

Au moment de leur réponse à l'enquête, 55% des structures répondantes gérant des places autorisées ayant reçu leur notification de crédits indiquaient avoir fait une réponse formelle à l'Etat dans le cadre de la procédure contradictoire, ou envisageaient de le faire.

c. Des cofinancements menacés pour les structures gérant des places autorisées

Parmi les structures répondantes gérant des **places autorisées**, 27,5% indiquent avoir des cofinancements hors BOP 177. Ces cofinancements émanent principalement des conseils départementaux, des agglomérations et des communes, ainsi que d'autres ministères (financements ARS pour une structure répondante, et ministère de la justice pour une structure répondante).

Parmi les structures gérant des cofinancements, **36% indiquent avoir constaté une baisse des cofinancements.**

d. Une inflation qui impacte l'ensemble des postes de dépense

Les répondants indiquent que l'inflation se répercute sur l'ensemble des postes de dépense :

- Alimentation

- Achats
- Loyers, charges locatives (touche particulièrement les associations gérant des places en diffus)
- Prestations extérieures
- Energie
- Carburant
- Location de véhicules
- Maintenance, entretien, travaux
- Salaires (certaines augmentations ne sont pas compensées)
- Assurances, intérêts

e. Des coûts de l'énergie qui pèsent lourd sur les charges des structures :

82,7% des structures répondantes ont indiqué que les crédits notifiés ne leur permettent pas de faire face aux coûts de l'énergie.

Seules 17% des structures répondantes ont indiqué avoir eu recours aux boucliers tarifaires ou à l'amortisseur.

Parmi les structures ayant mobilisé les aides :

- 66,7% des structures ne savaient pas, au moment de l'enquête, si ces aides leur permettraient de compenser les surcoûts liés à l'inflation du prix de l'énergie.
- 22,2% des structures indiquent que ces aides ne suffisent pas à compenser les surcoûts liés à l'inflation du prix de l'énergie.
- 11% des structures indiquent que ces aides suffisent à compenser les surcoûts liés à l'inflation du prix de l'énergie.

f. Des revalorisations salariales insuffisamment compensées :

34 % des structures répondantes indiquent avoir des postes éligibles à l'accord de la branche sanitaire, sociale et médicosociale (accord BASS), mais non compensés.

Dans ce contexte, les structures ont mis en place les mesures suivantes :

- Attribution uniquement aux salariés (accord BASS) ET compensés par le financeur : 55,3%
- Attribution aux salariés éligibles compensés, y compris aux salariés qui ne sont pas compensés par le financeur : 26,8%
- Attribution à tous les salariés, y compris les postes de direction, les postes administratifs et logistiques : 10,7%
- Autres mesures : attribution à tous, sauf à la Direction (1,85%), attribution d'une prime aux salariés non éligibles ou non compensés (3,7%)

60,7% des structures répondantes indiquent que les **crédits notifiés ne leur permettent pas de couvrir l'augmentation de la valeur du point pour tous les salariés.**

g. Un manque de visibilité financière qui vient confirmer la fragilité du modèle économique des centres d'hébergement

Les structures répondantes expriment leur vive inquiétude face à cette situation qui ne les permet pas d'être dans une situation de pilotage budgétaire, et les met dans une situation de gestion très court-termiste, alors même qu'elles souhaiteraient étoffer leur offre pour répondre aux besoins croissants, et aux situations de plus en plus complexes. Les structures mettent en exergue des situations de déficits « structurels » et « programmés ». Une structure indique qu'elle « risque le dépôt de bilan ».

Difficultés de trésorerie :

21,4% des structures répondantes indiquent avoir des difficultés de trésorerie, ce qui représente **plus d'une structure sur 5**.

Parmi les mesures envisagées par les structures pour faire face à ces difficultés de trésorerie :

- 18 % ont contracté des emprunts, 27% envisagent de le faire.
- 45% ont négocié avec leur banque une hausse de leur découvert autorisé,
- **27% envisagent des mesures RH.**

1 répondant indique avoir eu recours au Dispositif d'Appui aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (DASESS), qui propose dans plusieurs régions (notamment Hauts de France, Bretagne et Bourgogne Franche Comté) une aide aux structures connaissant des difficultés économiques et financière. L'aide comprend notamment un accompagnement et du prêt de trésorerie court terme.

32% des structures répondantes indiquent avoir eu des retards significatifs dans le versement des fonds.

2. Une insuffisance de crédits qui impacte directement les ressources humaines des structures et la qualité de l'accompagnement et des prestations délivrées

Les structures répondantes mettent en exergue de multiples impacts de ces difficultés économiques et financières sur leur activité. Parmi les conséquences les plus exprimées, on peut citer la diminution de la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes, alors même que les besoins en accompagnement augmentent et la limitation des prestations proposées, par absence de marge de manœuvre financière. Les services proposés aux personnes sont de plus en plus limités ».

a. En termes d'impact sur les ressources humaines

Les structures expriment notamment la non pérennisation de certains postes, le non remplacement de travailleurs sociaux, le fait qu'ils se voient contraints d'être vigilants sur le recrutement de personnel disposant d'une plus grande ancienneté, alors même qu'ils rencontrent d'importantes difficultés de recrutement, ou le fait que certaines embauches prévues pour améliorer la qualité de l'accompagnement (comme les postes de coordinateur) ne pourront se concrétiser. De plus, les structures expriment des tensions liées au Ségur, avec la problématique des « déçus du Ségur » non éligibles à la revalorisation, mais expriment que les tensions dépassent largement la problématique de la revalorisation salariale : Une structure indique par exemple qu'« au-delà des questions de revalorisation de salaire, les conditions de travail et d'accompagnement social se dégradent. Les travailleurs sociaux s'interrogent sur le sens de leur travail, sur les risques psycho-sociaux que ces conditions peuvent générer ».

De manière globale, les structures font état d'une dégradation du climat social et d'une précarisation des salariés accentuée par l'inflation, qui contribue à la montée du mécontentement, et le « sentiment de déclassement ».

Les structures mettent également en exergue le fort turn-over, une augmentation des arrêts maladie, et les nombreux départs pour reconversion de leurs salariés.

b. Un impact sur la qualité de l'offre d'accompagnement en diffus :

Certaines structures gérant des logements en diffus indiquent une plus grande difficulté à capter des logements, une augmentation des charges locatives « jamais prise en considération » ainsi qu'une difficulté à maintenir les logements à un niveau de maintenance et d'équipement satisfaisant.

c. Des difficultés financières qui ont également des répercussions sur la prestation alimentaire :

Parmi les structures répondantes à l'enquête, près de 86% proposent une prestation alimentaire. Plus de **61% d'entre elles** ont indiqué que les crédits notifiés ne leur permettaient pas de maintenir la prestation alimentaire à qualité équivalente.

Ces structures indiquent que le contexte d'inflation des coûts des denrées alimentaires et d'insuffisance des crédits a un impact négatif sur :

- la qualité des denrées proposées (pour **30%** des structures répondantes)
- la quantité de la prestation pour **30 %** des structures répondantes (rationnement, montant du ticket service)

30% des structures répondantes indiquent devoir recourir directement aux associations d'aide alimentaire, ou orienter les personnes vers l'aide alimentaire. Une structure répondante envisage d'arrêter la prestation Alimenter tandis qu'une autre indique qu'elle a adhéré à un groupement d'achats.

Cette enquête confirme les constats alarmants que notre fédération porte, tant dans le cadre de nos interpellations que dans nos propositions d'amendements au projet de loi de finances 2024 et nos mobilisations interfédérales. Nous continuons notamment à demander la mise en place d'une programmation pluriannuelle pour le secteur, l'allocation de moyens à la hauteur des besoins, et la sortie d'une gestion au thermomètre.

Pour contribuer à compenser les effets de l'inflation, une enveloppe de 20 millions d'€ de CNR complémentaires avait été obtenue en novembre 2023 pour l'année 2023. Cette enveloppe complémentaire constitue en soi un élément positif, bien qu'il ne s'agisse pas d'une réponse structurelle aux difficultés économiques et financières des structures et nous demandons qu'elle soit intégrée dans le socle des financements aux structures.

Par ailleurs, face à l'insuffisance des moyens prévue dans le cadre de la Loi de finances 2024 malgré le contexte d'inflation, de fragilisation globale des associations, d'augmentation constante des besoins et de niveaux de DNP record, une procédure contentieuse a été lancée fin décembre avec Nexem, l'UNIOPSS, la CNAPE et l'UNAPEI pour non-respect de leur devoir de solidarité, en saisissant le Conseil Constitutionnel sur le PLF.

Enfin, 120 millions d'€ complémentaires annoncés par le ministre du logement le 8 janvier dernier, avant le remaniement reste à préciser.

À PROPOS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire. La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La FAS représente 2 800 établissements et services dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire. Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'Etat, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Marie PHIQUEPAL
Chargée de mission Hébergement Logement
marie.phiquepal@federationsolidarite.org

Fédération des acteurs de la Solidarité
76 rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris
www.federationsolidarite.org